

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLABÉ

SEANCE PUBLIQUE DU 16 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de VILLABÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Duboz, sous la présidence de Monsieur Karl DIRAT, Maire de VILLABÉ.

PRÉSENTS LORS DE LA SÉANCE :

Monsieur Karl DIRAT (absent lors du vote du point 2D), Monsieur Philippe AUDOUAL, Madame Corinne BOUSSARIE, Madame Delphine BONIFAS (arrivée après le point 1B), Madame Marguerite DOS SANTOS, Monsieur Patrice DUBOZ, Monsieur Vincent DUGAUGUEZ, Monsieur Frédéric FAURE (arrivé après le point 1B), Madame Marie GUEANT-SIDORKO, Madame Anissa HADI-LEROY (arrivée après le point 1B), Monsieur Patrick HASSAÏM, Monsieur Pascal LAMBLE, Monsieur Patrick LEROY, Madame Nadia LIYAOUI, Madame Irène MAGGINI, Monsieur Denis MAUREL, Monsieur Robert NIETO, Monsieur Franck PIED, Monsieur Fabrice ROUZIC, Monsieur Antonio SEBASTIAN, Madame Isabelle WIRTH.

AYANT DONNÉ PROCURATION :

Madame Sandrine BARTHE donne procuration à Monsieur Pascal LAMBLE
Monsieur Christian BERTAUX donne procuration à Monsieur Antonio SEBASTIAN
Madame Cécile ROSSIGNOL donne procuration à Madame Irène MAGGINI
Madame Magalie NIETO donne procuration à Monsieur Robert NIETO
Madame Nicole WAGHEMAYER donne procuration à Madame Marie GUEANT-SIDORKO

ABSENTS :

Madame Caroline CORTESI, Monsieur François DOUET, Monsieur Jérémie DURAND.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Patrick HASSAIM est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Ensuite lecture est donnée de l'ordre du jour.

Puis le Conseil Municipal délibère et approuve les points suivants :

1. Affaires Générales

A) Décisions du Maire

Décision du Maire prise depuis le Conseil Municipal du 02 février 2018 :

Décision SCOL2018/04 du 29 janvier 2018 :

Il est passé avec le club hippique de l'étoile blanche à MENNECY, représenté par son gérant M. LEROTY Stéphane, une convention prévoyant 4 séances de poneys au club hippique de l'étoile blanche, SARL L'OXER 21 rue Paul Cézanne 91540 MENNECY avec 29 élèves de l'école maternelle Ariane de Villabé (classe de grande section Mme PRIVÉ) les 13,20 et 27 mars 2018 et le 05 avril 2018. La convention est conclue sur la base de 1600€.

Décision SCOL2018/05 du 29 janvier 2018 :

Il est passé avec l'association A.D.E.P.91 de Lisses, représentée par son responsable des classes de découvertes M. Michel RAOUL, une convention prévoyant un séjour au centre « LA MARJOLAINE PEP Atlantique Anjou » 5 rue des pins 44420 LA TURBALLE avec 53 élèves de l'école élémentaire Ariane de Villabé du 30 avril au 04 mai 2018. La convention est conclue sur la base de 21302.70€.

Décision ST2018/06 du 29 janvier 2018 :

Il est passé avec la Société SENET un avenant au contrat de vidange et curage pour l'année 2017. Le contrat est conclu pour 6 interventions pour un montant annuel de 3392.40€ TTC

Décision ST 2018/07 du 31 janvier 2018 :

Il est passé avec la société EURO ASCENSEURS, sise 1/3 rue des Pyrénées, ZI du Bois Chaland – 91056 Evry cedex, un contrat d'entretien pour l'ascenseur situé à la Maison de l'Enfance (rue Orion). Le contrat d'une durée d'un an, renouvelable trois fois, est conclu sur la base d'un prix ferme de 1 082€ HT soit 1 298,40€ TTC.

Décision RAM 2018/010 du 1^{er} février 2018 :

Il est passé avec Madame Carine GUERINEAU, psychologue, auto entrepreneur, une convention de prestation d'intervention pour 6 séances de Février 2018 Février 2019. Cette intervention fixe son intervention au tarif de 180€ TTC par soirée d'intervention.

Décision ST 2018/11 du 05 février 2018 :

Il est passé avec la société EURO ASCENSEURS, sise 1/3 rue des Pyrénées, ZI du Bois Chaland – 91056 Evry cedex, un contrat de maintenance concernant les portes automatiques du Centre Technique Municipal.

Le contrat d'une durée d'un an, renouvelable trois fois, est conclu sur la base d'un prix ferme de 1 560€ HT soit 1 872€ TTC.

Décision MP 2018/12 du 19 février 2018 :

Il est passé avec l'association PEP Découvertes, sise 5/7 rue Georges Enesco – 94026 CRETEIL cedex, pour le marché de services pour l'acquisition de séjours en centre de vacances avec hébergement pendant la période estivale.

Le marché est conclu pour une durée de trois ans.

Décision MP 2018/13 du 27 février 2018 :

Il est passé avec la société AUTOCAR DARCHE GROS, sise 24 boulevard de la Marne – 77120 COULOMMIERS, pour l'accord-cadre multi attributaire concernant le lot 1 (courte distance entre 0 et 100 km).

L'accord-cadre est fixé en valeur avec un minimum et un maximum : Minimum 2 000€ HT – Maximum 12 000€ HT.

Décision MP 2018/14 du 27 février 2018 :

Il est passé avec la société AUTOCARS SUZANNE, sise 4 avenue Winston Churchill – 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES, pour l'accord-cadre multi attributaire concernant le lot 1 (courte distance entre 0 et 100 km).

L'accord-cadre est fixé en valeur avec un minimum et un maximum : Minimum 2000€ HT – Maximum 12 000€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 09 mars 2018, il pourra être reconduit expressément pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

Décision MP 2018/15 du 27 février 2018 :

Il est passé avec la société CARS NEDROMA, sise ZAC des Guyards, rue des Guyards 91200 ATHIS MONS, pour l'accord-cadre multi attributaire concernant le lot 1 (courte distance entre 0 et 100km).

L'accord-cadre est fixé en valeur avec un minimum et un maximum :

Minimum 2000€ HT – Maximum 12 000€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 09 mars 2018, il pourra être reconduit expressément pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

Décision MP 2018/16 du 27 février 2018 :

Il est passé avec la société AUTOCAR DARCHE GROS, sise 24 boulevard de la Marne 77120 COULOMMIERS, pour l'accord-cadre multi attributaire concernant le lot 2 (longue distance, plus de 100km)

L'accord-cadre est fixé en valeur avec un minimum et un maximum :

Minimum 2 000€ HT – Maximum 40 000€ HT

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 09 Mars 2018.

Il pourra être reconduit expressément pour une durée de 1 an renouvelable deux fois

Décision MP 2018/17 du 27 février 2018 :

Il est passé avec la société AUTOCARS SUZANNE, sise 4 avenue Winston Churchill – 94190 VILLENEUVE SAINT GEORGES, pour l'accord-cadre multi attributaire concernant le lot 2 (longue distance, plus de 100km).

L'accord-cadre est fixé en valeur avec un minimum et un maximum :

Minimum 2 000€ HT – maximum 40 000€ HT.

Le marché est conclu pour une durée de 1 an à compter du 09 mars 2018.

Il pourra être reconduit expressément pour une durée de 1 an renouvelable deux fois.

Décision MP 2018/18 du 27 février 2018 :

Il est passé avec la société CARS NEDROMA, sise ZAC des Guyards, rue des Guyards 91200 ATHIS MONS, pour l'accord-cadre multi attributaire concernant le lot 2 (longue distance, plus de 100km).

L'accord-cadre est fixé en valeur avec un minimum et un maximum :

Minimum 2 000€ HT- Maximum 40 000€ HT.

Décision ST-ADM 2018/19 du 27 février 2018 :

Il est passé avec l'association « Le Coudray-Montceaux de Bouchons », une convention de partenariat. La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 4 ans.

Décision EVE 2018/20 du 31 janvier 2018 :

Il est passé avec l'association AD-LIB, sise 19rue Saint-Nicolas à Corbeil-Essonnes (91100), un contrat de cession du droit d'exploitation de la prestation musicale du groupe « Profil Groove » qui aura lieu le samedi 10 mars 2018 à l'espace culturel La Villa situé route de Villoison à Villabé (91100)

Le contrat est conclu sur la base de 3 101,75 € net de taxes.

Décision EVE 2018/21 du 01 mars 2018 :

Il est passé avec l'association MV Événement sise 1, rue de l'Oiseau à Soisy sur Seine (91450), un contrat de prestations de services pour la soirée Juste de la danse organisée le samedi 10 mars 2018 à l'espace culturel La Villa route de Villoison à Villabé (91100).

Le contrat est conclu sur la base de 1 700€ net de taxes.

Décision EVE 2018/22 du 01 mars 2018 :

Il est passé avec l'association MV Événement sise 1, rue de l'Oiseau à Soisy sur Seine (91450), un contrat de cession de droit d'exploitation pour la mise en place d'un chapiteau, d'ateliers et de spectacles sur le thème du cirque pour Villabé en fête 2018 qui se déroulera du 25 au 27 mai 2018. Le contrat est conclu sur la base de 9 200€ TTC.

Les décisions du Maire ci-dessus mentionnées peuvent être consultées, dans leur intégralité, en Mairie, dans le Recueil des Actes Administratifs.

Madame WIRTH demande s'il y aura un cirque avec des animaux lors de Villabé en fête.

Monsieur DIRAT indique qu'il n'y aura pas de cirque avec des animaux lors de l'évènement Villabé en fête.

Madame WIRTH aimerait également savoir pourquoi des activités sont prévues dans un chapiteau alors que celles-ci auraient pu être faites dans l'espace culturel La Villa.

Monsieur DIRAT indique que cette décision a été prise car la municipalité souhaitait conserver l'ambiance cirque de Villabé en fête et que le faire ailleurs que sous un chapiteau risquerait de dénaturer l'évènement.

B) Approbation du PV de la séance du 02 février 2018

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité – 26 voix POUR dont 06 par procuration - le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 février 2018.

Madame MAGGINI signale seulement qu'une phrase mérite une modification. En effet, concernant les ralentisseurs, lorsque Monsieur DIRAT parle de faire la vérification des ralentisseurs existants cela laisse à penser que ce sont ceux posés par ses prédécesseurs alors que ce sont ceux du mandat actuel qui sont vérifiés.

Monsieur DIRAT confirme qu'il y aura modification sur le procès-verbal et que tous les ralentisseurs feront l'objet d'une vérification.

2. Affaires Financières

A) Vote du rapport d'orientations budgétaires

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité – 26 voix POUR dont 06 par procuration - le rapport d'orientations budgétaires et PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Madame WIRTH intervient :

Il est important de rappeler que les équilibres financiers des communes ont été fortement impactés par les pertes de recettes successives liées :

- à la baisse des dotations de l'Etat sur différentes périodes.
- aux diminutions en cascade des concours financiers des autres niveaux institutionnels.
- aux impacts budgétaires des différents transferts de charges.
- mais également aux mesures législatives régulièrement imposées par l'Etat.

Bien que la collectivité réalise régulièrement des prospectives financières afin d'analyser sa situation financière et l'évolution de ses indicateurs « de gestion, d'épargne, et de sa capacité de désendettement », il est important de noter que ces prospectives sont élaborées à partir d'estimations de réalisation effectives.

Les projets de loi de finances pour 2018, ainsi que la loi de programmation des finances publiques 2018 -2022, entérinent bien une nouvelle cure d'austérité pour les collectivités. Les années futures ne seront pas favorables pour les finances publiques communales.

De plus, les régions redimensionnées prennent de l'ampleur financière. Dans le même temps, la carte intercommunale est redessinée avec des intercommunalités plus grandes, aux compétences élargies. Les communes ne peuvent dorénavant plus être analysées sans leur groupement tant leurs finances sont imbriquées.

Pour « Villabe choisit le Bon Sens », le budget primitif pour 2018 devra être un budget soucieux de la préservation des services publics tout en maîtrisant l'évolution de ses coûts.

Parmi ces politiques, certaines devront être assumées comme des priorités. Nous ne citerons que les principales pistes d'études :

- redéploiement des missions au sein d'un même service ou avec d'autres lorsque cela est possible.
- études comparatives des modes de gestion alternatifs (marchés de prestation, délégations de service public, conventions avec d'autres organismes).
- modernisation et numérisation des procédures en particulier pour les tâches répétitives.
- optimisation des investissements qu'ils soient financiers, matériels ou humains, pour éviter qu'ils ne pèsent trop sur les dépenses communales.

Des mesures devront être appliquées pour parvenir à ces objectifs notamment en ce qui concerne les recrutements et les remplacements. Tout ceci, dans le but de gérer rigoureusement les finances communales, sans remettre en cause le fait que les taux d'imposition des taxes communales ne doivent pas augmenter.

Monsieur SEBASTIAN intervient :

Sur la partie où vous faites l'éloge de la reprise économique mondiale des remarques s'imposent. Effectivement, il y a une reprise économique mondiale qui est certainement due à quelques rouages financiers déverrouillés. Cette reprise a également ses bases en France. Elle n'est pas de la même ampleur pour tout le monde, comme par exemple avec la CSG de -1.7% que les retraités payent dès qu'il franchissent un montant de pension bien entendu très élevé au-delà de 1 200€/mois et cela est scandaleux dans la mesure où il y a une reprise.

Ceci n'apparaît pas dans votre présentation et pourtant cela fait la une des médias dans le pays, qui mobilise les retraités et les actifs puisque c'est un transfert entre eux : on ponctionne les retraités pour que les actifs dans leur net à payer puissent avoir un peu plus.

C'est une équation « macronienne » qui fait monter la colère dans le pays et c'est ainsi que le 22 mars prochain il y aura une journée d'action importante, multi-syndicale, pour les services publics, pour l'augmentation des retraites, mais également des salaires dans la fonction publique viendront rejoindre le cortège des corps d'état connus comme les cheminots, les salariés d'Air France.

Cela pour dire que si cette reprise économique a lieu, elle n'est pas identique pour tous et l'austérité est installée dans ce pays alors que la page aurait pu être tournée afin de donner plus à ceux qui aujourd'hui en ont besoin.

Il est clair que le fossé se creuse entre ceux qui possèdent beaucoup et les plus nombreux qui possèdent moins.

Les privatisations vont rapporter des milliards à l'Etat, je ne vois pas de résultat de cet apport sur la DGF. Je ne suis pas pour les privatisations mais si cela rapporte, il faut que cela profite au bien-être du peuple et non simplement pour alimenter les marchés financiers.

Concernant notre village, la meilleure façon de se préserver des attaques extérieures est de préserver le potentiel humain. Vous avez raison de féliciter le personnel communal car chacun à son poste réalise un travail, respectueux, remarquable et remarqué. Ils doivent être, à juste titre, récompensés et la meilleure des récompenses c'est le remplacement des agents qui partent. Un remplacement à 100% c'est parfait et à moins de 100% il faut que les raisons soient données et acceptées par le personnel.

L'attente des villabéens est d'avoir ce fameux service public de qualité, que chacun estime mettre en valeur. Tout âge confondu. Nous avons une pensée particulière pour nos enfants à l'école et là il y a des choses faites et c'est à souligner, comme dans les décennies auparavant.

Cela doit contribuer à ce que les efforts soient aussi une récompense pour ceux qui les font. C'est aussi pour cela que tant de personnes vont descendre dans la rue manifester leur mécontentement.

Monsieur DIRAT intervient :

Page 15, nous parlons de la réforme du travail et de l'emploi. Nous sommes soucieux de ces équilibres, ceci est votre analyse sur le plan national mais nous travaillons au niveau local et c'est ce qui est détaillé dans ce rapport.

Madame MAGGINI :

Je n'ai pas de remarque sur le ROB mais, je voudrais apporter quelques précisions.

Vous parlez des taux de fiscalité directes identiques depuis 2014 mais j'insiste sur le fait que ces taux sont identiques depuis des décennies et ce, grâce à la bonne gestion des précédentes municipalités. Une année, nous les avons augmentés 1%. Il est important que la fiscalité reste faible malgré les diminutions des différentes dotations. Vous êtes dans cette optique et c'est l'analyse que vous faites.

Monsieur ROUZIC :

Je vous suis sur les taux mais il est plus difficile de faire ce que l'on fait aujourd'hui et depuis 2014 puisque les règles ont changé.

Quand à votre position et votre vision de la bonne gestion, le surendettement pour moi n'est pas une bonne gestion et je peux vous dire que Villabé paye un surendettement et des choix depuis 2012 que nous n'aurions pas fait. Les taux c'est une chose et la situation de Villabé face au surendettement c'en est une autre et cela nous a placé dans une situation délicate parce que la donne a changé. Vous avez les tableaux d'évolution. Un investissement, comme celui de la Villa même si c'est une belle structure, utile, a un cout énorme. Investir 8 000 000€ dans cette structure par rapport à la capacité financière de Villabé et par rapport à la situation financière qui s'annonçait, car la situation d'aujourd'hui était annoncée, ce n'est pas un choix que nous aurions fait. Cela nous a mis dans une situation plus difficile désormais.

Madame MAGGINI rappelle à Monsieur DIRAT qu'il y a en cours un projet de construction d'un troisième groupe scolaire et que cela va être un investissement aussi important que celui de la Villa.

Monsieur DIRAT :

Il s'agit là d'un projet important pour Villabé, d'accueillir des enfants dans de bonnes conditions compte tenu du nombre de logement attendu sur la commune d'ici quelques années. Une école n'est pas une dépense d'apparat.

Madame MAGGINI :

Il y a toujours des excuses. Vous vous en servez beaucoup. Les tennis sont d'autres investissements qui ne sont pas forcément nécessaire tout comme le terrain de foot en synthétique. Ce sont des choix qui sont faits par les différentes municipalités.

Monsieur ROUZIC :

La Villa est un vrai souci budgétaire et deux terrains de tennis à 1 000 000€ ou des terrains synthétiques à 1 000 000€ également n'ont pas le même impact que 8 000 000€ sur le budget. Vous n'avez pas eu le choix non plus je crois puisque c'est un investissement qui avait été choisi par votre prédécesseur donc vous avez subi cet investissement. Mais je pense cet investissement pharaonique pour Villabé et il faut dire aux habitants que cela pèse dans la balance budgétaire de la commune.

Madame MAGGINI :

Nous avions la capacité d'investir. Nous avions en 2014 un excédent de 1 400 000€, sachant que nous allions hériter de 3 000 000€, je crois que vous avez touché le gros lot.

B) Approbation du compte de gestion 2017

Le conseil municipal APPROUVE à la majorité – 20 voix POUR dont 06 par procuration – 06 voix ABSTENTION dont 02 par procuration – le compte de gestion 2017.

C) Désignation du président de séance pour le vote du Compte administratif 2017

Le conseil municipal DESIGNE à l'unanimité – 26 voix POUR dont 06 par procuration – Monsieur Fabrice ROUZIC président de séance pour le vote du compte administratif 2017.

D) Approbation du compte administratif 2017

Le conseil municipal APPROUVE à la majorité – 20 voix POUR dont 06 par procuration – 06 voix ABSTENTION dont 02 par procuration – le compte administratif 2017.

E) Affectation du résultat 2017 – budget ville

Le conseil municipal APPROUVE à la majorité – 20 voix POUR dont 06 par procuration – 06 voix ABSTENTION dont 02 par procuration – l'affectation du résultat

F) Ouverture de crédits par anticipation au budget primitif – section investissement

Le conseil municipal APPROUVE à la majorité – 22 voix POUR dont 06 par procuration – 02 voix ABSTENTION dont 00 par procuration – l'ouverture de crédits par anticipation au budget primitif.

3. Sports

A) Approbation du règlement du « Villab'Raid aventure » - 2^{ème} édition

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité – 26 voix POUR dont 06 par procuration – le règlement du Villab'Raid aventure.

4. Service Techniques

A) Adhésion à un groupement de commande pour la passation d'un marché d'entretien des terrains synthétiques et engazonnés

Le conseil municipal AUTORISE à la majorité – 20 voix POUR dont 06 par procuration – 06 voix ABSTENTION dont 02 par procuration – Monsieur le Maire à adhérer à un groupement de commande entre les communes membres de l'agglomération Grand Pais Sud et l'agglomération Grand Paris Sud pour l'entretien des terrains synthétiques et engazonnés.

Monsieur SEBASTIAN demande combien de terrain sont concernés ?

Monsieur DIRAT indique que nous n'avons pas encore eu de détails mais qu'ils seront fournis prochainement.

Madame WIRTH demande qui va décider des travaux à faire ou les entretiens sur les terrains ?

Monsieur NIETO explique que nos équipes entretiennent les terrains lorsqu'ils le peuvent et que GPS interviendra lors d'alertes lancées par les agents de la commune.

B) Convention de gestion des services de proximité dans le cadre de la compétence « Elimination et Valorisation des déchets ménagers et assimilés » sur la commune de Villabé

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité – 26 voix POUR dont 06 par procuration – la convention et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

5. Urbanisme

A) Arrêt du projet de règlement local de publicité et bilan de la concertation

Le conseil municipal DECIDE à l'unanimité – 26 voix POUR dont 06 par procuration – l'arrêt du projet de RLP.

6. Elections

A) Tirage au sort des jurés d'assise

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assise. Ces derniers seront informés par courrier.

7. Questions orales

Questions orales « Villabé choisit le Bon Sens - liste sans étiquette politique »
Isabelle WIRTH - Patrice DUBOZ

Question n°1 : la circulation - carrefour de la croix des quatre chemins

La circulation au carrefour de la croix des quatre chemins est jugée dangereuse par les usagers, due notamment à un manque de visibilité. Monsieur le Maire que comptez-vous faire pour améliorer la sécurité ?

Réponse : Nous attendions la fin des travaux de l'avenue du 8 Mai 45 et encore une période d'observation avant de prendre une décision.

Nous avions mis le chemin de la croix des quatre chemins en sens interdit de 18h00 à 20h00 du lundi au vendredi. Durant les travaux, deux cédez le passage ont été positionnés, nous constatons le soir quelques ralentissements cependant la circulation reste fluide.

Les panneaux cédez le passage, l'interdiction de tourner à gauche, lorsque nous arrivons de la vielle côte et les marquages au sol ont été réalisés cette semaine.

Question n°2 : dépôts d'ordures sauvages

Nous constatons souvent des dépôts d'ordures sauvages sur le territoire de la commune. Le dernier exemple en date concerne l'entrée de Villabé coté « *Moulin des Forges* » Monsieur le Maire, quelles mesures comptez-vous prendre en cohérence avec les règles que le conseil municipal a voté ?

Réponse : Effectivement, nous avons entrepris de lutter contre tous les dépôts sauvages et nous avons même pu récemment identifier un villabéen qui avait fait appel à une entreprise peu scrupuleuse puisque celle-ci avait déposé ses gravas dans les Blettes.

Notre police municipale a dressé un procès-verbal de contravention pour dépôt d'immondices. La gendarmerie a instruit cette affaire et transmis le dossier à Monsieur le Procureur de la République pour la décision d'une sanction. Conformément à notre délibération, j'ai transmis un titre de recette d'un montant de 500 euros à l'encontre de la société identifiée. Par ailleurs nous envisageons l'achat d'une caméra nomade thermique afin de lutter efficacement contre ces incivilités.

Et je compte sur la citoyenneté des villabéens pour nous faire part de tout acte malveillant.

Question n°3 : épicerie du centre de ville

L'épicerie de proximité a fermé. Elle rendait un grand service aux Villabéens, personnes âgées ou personnes ne pouvant se rendre aisément au centre commercial. Monsieur le Maire, pourrions-nous envisager d'installer par exemple une épicerie communale ou autre afin de continuer à dynamiser le cœur du Village ?

Réponse :

Depuis 2014, nous avons entrepris de redynamiser notre cœur de ville en créant une zone bleue pour le stationnement, en implantant un parking supplémentaire de 13 places, des déposes minutes et nous venons même de réussir à créer un marché dominical avec des commerçants de qualité.

Cette fermeture, vous vous en doutez bien n'était pas annoncée. Elle résulte cependant d'un litige entre le gérant et son propriétaire depuis de nombreuses années.

Lors des voeux du Maire, j'ai même remis un trophée de Villabé au jeune gérant pour le récompenser et le remercier d'être présent à Villabé avec son commerce de proximité.

Cette fermeture touche toute la population qui venait régulièrement y faire ses courses.

Nous étudions bien sûr toutes les possibilités pour trouver une solution : camion épicerie, commerces privés de proximité.... Cependant, la difficulté réside principalement dans le fait de trouver un nouvel emplacement au cœur de Villabé.

Si nous avions un local, la solution d'une épicerie communale serait très coûteuse. Car elle suppose l'achat d'un stock initial, des travaux de rénovation ou d'aménagement, l'équipement du magasin (rayonnage, présentoirs et gondoles de rayons, meubles réfrigérés, etc..), l'équipement des caisses (tapis roulants, caisses enregistreuses, terminaux de paiement, portiques antivol, etc...), un véhicule nécessaire à l'approvisionnement, les investissements marketing (site internet, enseigne lumineuse, etc....), les réassorts quotidiens (produits frais). Cela mobiliserait également le coût d'au moins deux employés communaux et un surcoût lié à la comptabilité de cette supérette.

Nous préfèrerons donc envisager la création d'une supérette privée indépendante.

Enfin, concernant les personnes âgées, un service de transport est toujours offert par le CCAS deux fois par semaine : le mardi pour Carrefour, et le vendredi pour le marché de Corbeil-Essonnes, et ce, toute l'année.

Terrain de sport en pelouse synthétique

L'année dernière, à la demande des nombreux utilisateurs, le terrain de sport en stabilisé a été remplacé par un terrain de sport en pelouse synthétique.

Ces terrains synthétiques constituent une aubaine pour les municipalités qui disposent de terrain en bon état même en plein hiver.

Oui, mais voilà les billes noires en caoutchouc parsemées sur les pelouses sont accusées d'être cancérigènes selon le mensuel So Foot qui enquête depuis l'été dernier sur leurs pollutions et leurs impacts sur la santé. Issus de pneus broyés, elles recéleraient jusqu'à 190 substances chimiques, toxiques et cancérigènes : arsenic, chrome et plomb dans tous les échantillons testés.

Pour dénoncer ce qui pourrait devenir un scandale sanitaire tant ces billes noires sont omniprésentes partout y compris dans les chaussettes et les plaies, l'hebdomadaire s'appuie sur les recherches, en 2014, d'une universitaire américaine, qui aurait recensé 239 cas de cancer du sang chez les joueurs et joueuses et plus particulièrement le poste de gardien qui se roule donc plus souvent par terre.

La France s'est contentée jusqu'à présent, d'une étude partielle et très ancienne pour autoriser l'utilisation de granulés de pneus usés sur ces terrains. De nombreux élus se sont donc appuyés sur les travaux de l'hebdomadaire So Foot et sur ceux de leurs confrères hollandais de Zembla pour demander au gouvernement de réagir. C'est maintenant chose faite, puisque les ministères concernés ont saisi le 27 février dernier l'ANSES (*l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*) pour qu'elle produise une analyse des dangers potentiels. Après le magazine So Foot, c'est au tour d'*Envoyé Spécial* de consacrer une enquête sur le sujet. J'attire donc votre attention sur ce sujet, à suivre attentivement. Dans le cahier des charges de l'entreprise qui a mise en œuvre les travaux sur le terrain de Villabé, y avait-il des remarques spécifiques concernant ce danger potentiel ?

Réponse : Dans le cadre du marché que nous avons établi avec l'entreprise qui a réalisé ce terrain synthétique, nous avons exigé de respecter les normes en vigueur tant du point de vue technique, environnementale ou de santé publique. Nous possédons la fiche technique et les rapports d'essais de conformité. Les granulés de caoutchouc utilisés répondent aux normes environnementales et toxicologiques en vigueur.

Néanmoins, nous suivons la suite du dossier avec intérêt. Le gouvernement a récemment pris la décision de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) sur les éventuels risques liés à l'utilisation des granulats de caoutchouc recyclé notamment dans les terrains de sport synthétique. Ce rapport est attendu fin juin.

Nous ne manquerons pas de respecter ses recommandations car nous sommes très vigilants quant à la santé de nos sportifs.

Si nécessaire, nous avons la possibilité de remplacer ces produits par des matériaux naturels (*liège ou fibre de coco*).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informer de l'évolution de ce dossier.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance

Patrick HASSAIM




Karl DIRAT
Maire de Villabé

Vice-président de la
C.A. Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart